

Lavaur : 10 ans de prison, la justice d'Urvoas condamne la légitime défense et absout les délinquants

écrit par Christine Tasin | 10 décembre 2016



Peine alourdie pour le cafetier de Lavaur, condamné à 10 ans de prison

Justice – Cour d'appel de Toulouse

Le buraliste Luc Fournié rejugé par la cour d'assises de Haute-Garonne depuis lundi pour avoir tué d'un coup de fusil de chasse Jonathan, 17 ans, qui était venu cambrioler son bar-tabac à Lavaur (Tarn) dans la nuit du 14 décembre 2009, a été condamné hier soir à 10 ans de réclusion criminelle. En 2015, en première instance, il avait écopé de 7 ans de prison et avait été remis en liberté au bout d'un mois. «C'est la chronique d'une mort annoncée, tous les indicateurs étaient au rouge pour que cette affaire se termine par un drame et c'est précisément ce qui est arrivé», avait quelques heures...

<http://www.ladepeche.fr/article/2016/12/10/2476153-peine-alourdie-cafetier-lavaur-condamne-10-ans-prison.html>

On lira avec intérêt l'article ci-dessous où l'on découvre que le pauvre cafetier qui avait pourtant signalé aux gendarmes que les barreaux d'une fenêtre avaient été sciés a subi des examens et enquêtes de comportement comme un de ces fameux déséquilibrés qui tentent de tuer des dizaines de gens... et sont relaxés, eux.

<http://resistancerepublicaine.com/2016/11/30/victoire-pour-le-procureur-tarrare-benabdelkhader-le-terroriste-de-dijon-declare-irresponsable/>

«Je ne suis pas un meurtrier» a déclaré Luc Fournié, hier en préambule de son procès en appel, devant les assises de la Haute-Garonne. Ce cafetier de [Lavaur](#) est accusé du meurtre d'un adolescent, qui s'était introduit chez lui pour le cambrioler en 2009.

Le procès de Luc Fournié, cafetier à Lavaur, a débuté hier, devant les Assises de la Haute-Garonne. Le 14 décembre 2009, vers 2 h 30, il avait tué d'un coup de fusil Jonathan Lavignasse, 17 ans, qui s'était introduit par effraction dans son bar-tabac. En avril 2005, la cour d'assises du Tarn l'avait condamné à 7 ans de prison, excluant la légitime défense. Relâché quelques jours plus tard, il s'est présenté libre à l'audience. Neuf jurés, six femmes et trois hommes ont jusqu'à vendredi pour se forger une intime conviction.

En préambule, Luc Fournié a déclaré laconiquement : «J'ai fait appel car je ne suis pas un meurtrier. Je n'ai jamais voulu tuer personne. C'est tout ce que j'ai à dire». Puis la matinée a été consacrée à l'étude de la personnalité de l'accusé. Béatrice Ségura, enquêtrice de personnalité, décrit une enfance heureuse, un élève moyen, qui a toujours vécu avec ses parents et sa sœur. Une vie banale, mais sans réelle vie sociale : travail-famille. Les deux experts qui se succéderont à la barre ne notent pas de pathologie significative, pas de trouble du comportement.

Maîtres Catala et Boquet pour la défense ont insisté sur l'angoisse de Luc Fournié qui voulait défendre sa famille : «Il se trouvait chez lui, à 2 heures du matin, quand sont apparus des gens qui représentaient un danger, puisqu'ils se sont introduits par effraction dans un domicile. Il a pris peur, il a tiré : ça s'appelle

la légitime défense».

Maîtres Cohen et Maisonneuve pour la partie civile ont bien entendu soutenu l'inverse : «est-ce qu'il avait droit de pratiquer l'autodéfense ? Non. Ce n'est ni une liberté, ni même une licence, c'est un crime».

La première épouse de Luc Fournié s'est souvenue d'un homme calme, gentil : «Je suis partie au bout de 2 ans à cause de sa famille. Sa sœur avait un fort tempérament. Je ne voyais jamais Luc, il travaillait souvent et quand il était avec sa famille, ce n'était plus le même homme». Sa compagne actuelle vit dans le Lot. Ils se rencontrent le week-end : «C'est un compagnon prévenant, attentif, qui élève bien mes enfants». Propos confirmés par une de ses filles : «C'est mon beau-papa de cœur». À deux reprises, Luc Fournié n'a pu retenir des larmes : «Je regrette, bien sûr que je regrette, mais c'est trop tard».

L'après-midi, les clients du café ont témoigné (voir encadré).

Le moment crucial est arrivé avec la déposition des gendarmes. Quatre jours avant le drame, Luc Fournié avait signalé à la gendarmerie que les barreaux d'une fenêtre avaient été sciés. Ont-ils conseillé Fournié en lui disant de ne pas les ressouder ? La réponse est formelle : «Personne ne lui a dit à la gendarmerie de ne pas réparer les barreaux. On ne pouvait pas garantir, faute de moyen, une surveillance toutes les nuits jusqu'à ce qu'il se passe quelque chose».

Le principal témoin Ugo Bernardon sera absent au procès. C'est lui l'instigateur du cambriolage, qui a fait les repérages, et scié les barreaux de la fenêtre, et qui a convaincu Jonathan Lavignasse de le suivre dans cette funeste expédition. Mais il est aujourd'hui en Nouvelle-Zélande. Une absence difficilement compréhensible.

Reprise de l'audience aujourd'hui, à 9 heures, avec l'examen des faits.

Suivez le procès en direct à partir de 9 heures sur ladepeche.fr

Propos de bistrot

Les habitués du café ont défilé à la barre. Un homme dont le frère a été tué en 1986 dans un bar décrit l'accusé comme un homme serviable et posé : «Il est marqué à vie.

C'est une catastrophe». «Perdre un enfant de 17 ans, ce n'est pas une catastrophe ?», lui rétorque Me Maisonneuve. Un cuisinier raconte : «C'était mon pote. Il a juste voulu défendre sa famille et son travail. Ce n'est pas un assassin». Un assistant familial : «Par deux fois on a eu des conversations sur des faits divers. Il m'a expliqué comment cela se passerait si cela arrivait chez lui. Personne ne sortirait car il avait un fusil.»

Des habitués jurent que les discussions portaient le plus souvent sur le sport et autres généralités : «Je prenais le petit déj'et j'écoutais. Je n'ai jamais entendu des propos agressifs de la part de Luc», affirme un retraité de Lavaur. Mais un autre souligne : «La clientèle se faisait rare. Le discours s'est dégradé. Les gens commentaient les événements et cela devenait très excessif». Un ancien pilier de comptoir affirme qu'il a vu Fournié brandir un fusil quelques jours avant le drame : «Maintenant ils peuvent venir». Fournié nie : «C'est faux ! Je n'ai jamais montré de fusil !»

Richard Bornia

<http://www.ladepeche.fr/article/2016/12/08/2474667-la-personnalite-du-cafetier-a-la-barre.html>

Nous sommes dans un pays qui a mis ses priorités dans l'accueil des clandestins et qui n'a plus les moyens de garantir la sécurité de nos concitoyens. Délibérément. Exprès. Qui pousse chacun à des choix cornéliens. Se laisser dépouiller-violer-égorger ou être condamné à 10 ans de cohabitation avec les musulmans majoritaires en prison... Le pied...

C'est lui l'agressé, c'est lui le menacé, c'est lui le cambriolé et les avocats de la partie civile osent dire **«est-ce qu'il avait droit de pratiquer l'autodéfense ? Non. Ce n'est ni une liberté, ni même une licence, c'est un crime»**.

Pire encore, **les juges ont retenu leur argumentation. A devenir fou.**

Il est clair que la justice d'Urvoas n'a qu'un but, montrer aux Français qu'ils doivent se laisser dépouiller, violer, égorger... sans moufter sauf à être condamnés.

Il est clair que malgré cela l'immense majorité des Français continuera, de plus belle, à se défendre. Parce qu'elle ne peut pas savoir quelles sont les volontés de l'assaillant et que dans le doute on ne se laisse pas faire. Parce que, dans tous les cas, il vaut mieux être jugé par 12 que porté par 6.

Naturellement on me dira qu'il s'agit d'un jury populaire et donc que Urvoas n'y est pour rien... Erreur. A présent il y a un magistrat qui dirige les débats entre jurés et qui peut être suffisamment madré pour faire faire ce qu'il veut à des gens peu au fait de la justice. Sans parler du matraquage anti-légitime défense que l'on subit urbi et orbi.